

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 25 mars 2013

Appel	L'appel fait constater la présence de 17 membres : 2 membres sont excusés et 3 sont absents. A sa demande, Mme Sandra Gueirero Frade est assermentée par le Président.
Modification de l'ordre du jour	Ajout d'un point à l'ordre du jour : cautionnement de la commune envers l'AGAP : modification acceptée par les membres du Conseil.
Procès-verbal	Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2012 est approuvé tel que présenté par le biais de l'adresse http://conseil.prevonloup.ch . Chaque membre a pu le consulter avant la séance.
Communications de la Municipalité	Remerciements du syndic, M. Alain Michel, pour la modification de l'emplacement de la Municipalité en face des membres du Conseil. Il remercie aussi le travail effectué par Mme Wegmann pour la mise en place des rideaux de la salle communale. Il mentionne l'opération « coup de balai » une première pour notre commune qui aura lieu le samedi 27 avril 2013, information par tout-ménages.
Cautionnement envers l'AGAP	Le syndic présente la demande. L'AGAP, amicale du groupe d'animation de Prévonnoloup, sollicite la commune pour le cautionnement de la manifestation « meule de charbon » qui aura lieu en été 2013. En effet, le budget de fonctionnement s'élève à 5'500.-Fr, le groupe fonctionne de manière 100 % bénévole et demande ce soutien financier en cas d'échec. La Municipalité donne un préavis favorable à ce cautionnement à concurrence du montant maximum de 5'500.-Fr tout en sachant que l'AGAP fera son possible afin que ce cautionnement soit inutile. Le Conseil général à main levée accepte ce cautionnement.
Vente de la parcelle 101 au lieu-dit « Prés Devant »	Le préavis municipal, consultable sur http://conseil.prevonloup.ch , demande l'autorisation de vendre la parcelle 101 à la société Faverde SA au tarif de Fr. 100.-/m2 pour un montant total de Fr. 111'400.- La commission d'étude formée de Mme Coralie Maiurano et de MM. Léandre Bolomey et Jean-Daniel Fattebert s'est posé de nombreuses questions comme le démontre son rapport : urgence de la vente, son prix au m2 est-il conforme aux réalités du marché. Ce rapport lu par Mme Maiurano ouvre la discussion. Les avis divergent : <ul style="list-style-type: none"> • c'est la seule parcelle qui reste à la commune et le prix est relativement bas. • Les précédentes parcelles vendues étaient déjà trop bon marché. • Idéalement, c'est mieux de faire les travaux de construction en même temps que les 3 jumelles et ne pas attendre • Nespresso s'établit à Romont et des logements seront nécessaires, n'est-il pas judicieux d'attendre ? • Le syndic a procédé à un calcul précis des frais liés à l'achat du terrain concerné, à la démolition de la maison et à l'équipement de la parcelle : montant total de 92.64 Fr. par m2. <p>La commission par 2 voix contre 1 se rallie aux conclusions du préavis municipal No 1-2013 et recommande au Conseil d'accepter la vente de cette parcelle comme proposé.</p> <p>Le vote à main levée montre 9 x oui, 8 x non et l'abstention du Président: le Conseil général accepte donc cette vente.</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 25 mars 2013

Divers et propositions individuelles	<ul style="list-style-type: none">• Le syndic informe que le site internet de la commune est ouvert dès ce jour : www.prevonloup.ch : toute proposition ou correction sont les bienvenues. Les Procès-verbaux du Conseil général seront lisibles sur le site ouvert à tout public : les remarques éventuelles sont à faire à la secrétaire du Conseil.• Mme Marlise Wegmann demande quand se feront les versements des indemnités des séances de commissions. Certains membres des commissions n'ont pas encore rendu les formulaires demandés ce qui engendre un retard.• Place du poids public : le Président signale que de plus en plus d'enfants vont utiliser la ligne de bus pour se rendre à l'école de Moudon, y-a-t-il nécessité de construire des abribus ? il demande où en sont les démarches de la Municipalité : la Municipalité s'est rendue sur le site : la réflexion est en cours ; cela nécessite un probablement déplacement de l'hydrante.
--------------------------------------	---

Le président clôt la séance à 21h en remerciant chacun de participer activement au Conseil Général.

Le Président

La Secrétaire